



Harcèlement moral au travail

Par **FORET CATHY**, le **06/02/2008 à 16:05**

bonjour, je voudrais savoir si mon cas relève du harcèlement moral au travail! je suis actuellement en dépression à cause de mon travail je suis titulaire dans une mairie depuis 2004, un chef de service me harcèle: ma chef me dénigre, me rabaisse, me ridiculise, me discrimine par rapport à mon travail et ceci en public malgré mes explications à madame le Maire ça ne s'arrange pas au contraire car elle cautionne ma chef et ça se retourne contre moi récemment j'en ai parlé à la cgt qui prend l'affaire au sérieux car je ne suis pas la seule dans mon cas ça va trop loin, je ne vois que 3 solutions: soit je démissionne, soit je vais au pénal, soit j'y laisse ma santé je ne sais plus quoi faire n'est-ce que quelqu'un peut me conseiller? MERCI D'AVANCE

Par **grumman f14**, le **06/02/2008 à 18:02**

bonjour et après ce que je lis un peu partout le harcèlement moral se étouffe avec des jugements de plus en plus fréquents pour moi le mieux est surtout de ne pas démissionner il garde votre emploi. quand à l'attitude du responsable il est normal qu'il couvre votre supérieur hiérarchique direct. si vous pouvez enregistrer sans le dire à personne via un mp ou autre un débat dans lequel on vous dénigre ce seront toujours des preuves que vous pourrez confier à votre avocat au moment voulu ainsi que les courriers qui peuvent vous parvenir comme avertissements lettres d'observations. cordialement grumman f14

Par **FORET CATHY**, le **06/02/2008 à 18:21**

Tout d'abord merci d'avoir répondu, je n'ai ni courrier, ni d'enregistrement! Par contre il existe encore des gens biens prêt à apporter leurs témoignages.rnComment il faut faire pour déposer une plainte au tribunal administratif? et faut-il que j'en avise le centre de gestion?rnMERCI